

Séance du 17 novembre 2020 à 18h15mm

Délibération n°2020-35

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Absents : 1

Vote :

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 17 novembre deux mil vingt à 18 heures 15 mn, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 10 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle du conseil municipal à TRIE SUR BAISE.

Présents :

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, MARIE ERNESTINE Stéphanie, SORBET Jean-Louis, DUCAUD Christian, GIRET Oliver, CIEUTAT Serge, SOLLE Myriam, ADER Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, DUBOSC Michel, LEBIHAN Jean-Michel, ABADIE Pierre, CASTERAN Joël, BRUZZEAUD Anne Marie, ROUSSE Gaëtan.

Absent(e)s :

Excusé(e)s : M. VERDIER Bernard, FONTAN Guy

Monsieur CIEUTAT Serge est nommé secrétaire de séance

---

Le Président prend la parole et informe que la convention de fourniture de repas aux usagers extérieurs conclue annuellement n'a pas été signée en début d'année.

De ce fait, il donne lecture de ladite convention reçue dans nos services en novembre 2020.

Pour mémoire, cette convention précise les modalités de prise des repas ainsi que la mise à disposition de personnel pour la confection des repas pour les écoles de Trie-sur-Baïse, Villembits, Sère-Rustaing, Tournous-Darré et Bonnefont.

Pour l'école de Montastruc, le Président propose une participation de la commune de Montastruc pour la dépense en personnel au prorata des repas confectionnés pour l'année scolaire.

En fin d'année scolaire, un avenant doit être signé pour la participation de la commune de Montastruc.

Après en avoir délibéré, le **Bureau**, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à signer la convention de repas aux usagers extérieurs ainsi que l'avenant pour l'année scolaire 2019-2020.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

BARTHE Gérard